

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 30 (1959)
Heft: 2
Rubrik: Annexe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tielle de commandes en note a permis d'exporter plus de machines et d'appareils qu'au cours de l'année précédente. La diminution des importations — elle était de 15 % environ à la fin du premier semestre par rapport à celui de 1957 — ne s'est guère accentuée. Les importations de machines ont toutefois baissé de trimestre en trimestre, par suite de la faiblesse des investissements dans ce secteur.

L'afflux des fonds sur le marché de l'argent s'est maintenu. La demande de la part de l'économie a été plutôt modérée. Sur le marché des capitaux, les souscriptions aux emprunts ont largement dépassé les montants offerts. Le rendement des obligations ainsi que le taux d'intérêt pour les hypothèques en premier rang marquent une tendance à la baisse. Les réserves monétaires de la Banque Nationale Suisse s'élevaient à 8,8 milliards de francs à fin novembre 1958.

Les prix du commerce de gros ont continué de diminuer, quoique dans une proportion bien moindre qu'au cours des six premiers mois de 1958. Le recul de l'indice suisse des prix de gros est dû presque uniquement à la baisse des marchandises importées, notamment des matières premières et des produits auxiliaires. Quant à l'indice des prix à la consommation, qui a augmenté de deux points de fin 1957 à fin novembre 1958, il aurait subi une hausse plus prononcée si les prix à l'importation n'avaient pas baissé.

ANNEXE

Moutier/Delémont, le 15 janvier 1959.

REQUÊTE

**pour l'amélioration de l'horaire des chemins de fer
dans le Jura bernois
pour la période du 31 mai 1959 au 28 mai 1960**

A la Direction cantonale des chemins de fer, **Berne**
par les soins de la Préfecture de Moutier.

Monsieur le Directeur,

Avant d'entrer dans le détail de nos revendications, nous nous permettons de vous communiquer quelques considérations d'ordre général.

A. GÉNÉRALITÉS

Le projet d'horaire qui nous est soumis comporte de nombreux changements importants par rapport à l'horaire actuel. Cela provient essentiellement de la mise en marche de trains navettes entre Bâle et la Suisse romande. Aussi le régime des correspondances, dans le Jura bernois, est-il passablement bouleversé, surtout à Delémont et à Moutier. D'autre part les CFF ont fait état, dans la presse, des gains obtenus sur les temps de parcours grâce à la mise en service des trains navettes. Entre Bâle et Bienne, toutefois, ces gains de temps sont fort modestes et pour un certain nombre de trains directs il y a même aug-

mentation du temps de parcours (10' pour le 208 entre Bâle et Delémont). On ne peut s'empêcher de conclure que l'absence de double voie entre Aesch et Delémont, Choindoz et Moutier est la cause principale des conditions défectueuses de l'horaire entre Bâle et Bienne.

Quant au trafic international via Delle, réduit depuis quelques années à deux relations quotidiennes, soit :

les 307/231/2842/42	Interlaken dép. 8.34 — Paris-Est arr. 18.45 ou 19.19.
45/2845/240/240E	Paris-Est dép. 12.05 — Interlaken arr. 22.52.
les 41/2841/234	(Paris-Est dép. 7.45) — Belfort 12.16/12.22 — Berne arr. 14.33.
235/2846/46	Berne dép. 17.15 — Belfort 19.21/19.28 — (Paris-Est arr. 23.55).

il faut reconnaître que rien n'est fait pour corriger ce que toutes les deux ont de défectueux. La première (231/240) est la seule relation directe, sans changement de trains, mais elle est d'une lenteur désespérante. La seconde (234/235 Ambassadeur) est excellente du point de vue de la durée du parcours, mais le changement de trains à Belfort la rend peu sympathique aux voyageurs. Toute la région jurassienne déplore l'abandon progressif de la ligne de Delle par la S.N.C.F. et espère qu'un jour nos voisins de France reviendront à une conception plus libérale du trafic ferroviaire.

Les relations entre la vallée de Tavannes, Bienne et La Chaux-de-Fonds sont fortement handicapées par les installations actuelles de la gare de Sonceboz (croisement des voies d'entrée). La transformation des installations de la gare de Sonceboz, avec construction d'un passage sous-voie, permettrait d'améliorer sensiblement les conditions de l'horaire à Sonceboz et partant les relations de et pour la vallée de Tavannes.

Après ces quelques considérations nous vous présentons nos revendications détaillées.

B. TRAINS DIRECTS

1) 231/240 *Interlaken - Paris-Est - Interlaken*

Ces deux trains sont beaucoup trop lents. Ainsi le 231 totalise 107' d'arrêts en gare entre Spiez et Belfort, soit sur un parcours de 220 km. environ, et le 240, 51' sur le même parcours en sens inverse, mais il met 40' pour franchir la distance entre Belfort et Delle au lieu des 25' normales, à cause d'un arrêt de service de 20' à Morvillars pour le croisement du 235. Nous demandons que la marche de cette paire de trains, notre seule relation directe entre Berne et Paris via Delle, soit améliorée dès 1960.

2) 234/235 *(Paris) - Belfort - Berne - Belfort - (Paris)* (Ambassadeur)

Cette relation est excellente quant aux temps de parcours : 6 h. 40 de Berne à Paris et 6 h. 48 de Paris à

Berne. Elle souffre du changement de trains imposé à Belfort et de l'impossibilité de faire enregistrer les bagages. Lorsque cette relation fut créée, le changement de trains à Belfort s'imposait, car entre Belfort et Paris, la correspondance était assurée par un autorail dont la charge était limitée. Mais depuis lors, l'autorail a été remplacé par un train normal qui conduit d'ailleurs une voiture directe entre Paris et Coire. Nous demandons la mise en service de voitures directes de I^{re} et II^e classe entre Paris et Berne via Delle par ce couple de trains.

3) 103

Lausanne dép. 5.20 - Bienne arr. 6.47

Les directs 103 et 104 croisent généralement à Douanne, ce qui entraîne pour l'un des deux un arrêt de service. En donnant au 103 un arrêt régulier à La Neuveville, on supprimera l'arrêt de service de Douanne, sans nuire à la marche de ces deux trains. Nous demandons l'arrêt du 103 à La Neuveville.

4) 449

Berne dép. 21.21 - Bienne arr. 21.51 le dimanche

Ce train ne circule depuis Berne que le dimanche. Les correspondances de Berne pour la vallée de Tavannes sont assez mauvaises les jours ouvrables le soir. Nous demandons que le 449 circule depuis Berne tous les jours. (Voir aussi le chiffre 21 de notre requête.)

5) 208

Bâle dép. 9.00 - Bienne arr. 10.23

Ce train devrait entrer en gare de Bienne avant le 108 de Zurich ; les voyageurs de Bâle pour Genève, et ils sont nombreux, changeraient de train à Bienne, sur le même quai et arriveraient à Genève à une heure plus favorable. En avançant le 208 de 20' au départ de Bâle, on sauvegarderait du même coup les correspondances actuelles à Delémont pour et de Porrentruy et à Moutier pour la vallée de Tavannes, ce qui n'est pas le cas avec la marche prévue du 208. Nous demandons l'avancement du 208 de 20' environ au départ de Bâle et son arrivée à Bienne avant le 108.

6) 220/221

Bâle dép. 17.46 - Bienne 18.54/1903 - Saint-Maurice arr. 21.24 - Saint-Maurice dép. 16.55 - Bienne 19.25/19.34 - Bâle arr. 20.48

Le 220 circule actuellement entre Bâle et Genève, le 221 entre Saint-Maurice et Bâle. Le 220 prend à Bâle d'excellentes correspondances de l'étranger et en assure de très bonnes à Genève pour le Midi. C'est un des meilleurs trains de la journée. Au retour il a, depuis Lausanne, plus de voyageurs de Genève que du Valais. Nous demandons que cette paire de trains directs relie Bâle et Genève, sans exclure d'ailleurs la conduite de voitures de et pour Saint-Maurice.

C. TRAINS OMNIBUS

Cadre 30 : Lausanne — Bienne

7) 1519 *Neuchâtel dép. 12.15 - Bienne arr. 13.07*
Marche aussi le dimanche pour assurer une bonne correspondance à Bienne sur Berne

8) 1522 *Neuchâtel dép. 10.55 - Lausanne*
Départ depuis Bienne, comme collecteur du 208 à Neuchâtel, où il devrait arriver vers 10.45.

Cadre 35 : Bienne — Delémont — Bâle

9) 1914 *Bâle dép. 7.59 - Delémont arr. 8.50*
En liaison avec notre demande concernant l'avancement du 208 de 20' environ au départ de Bâle, nous demandons le maintien de la marche du 1914 dans son horaire actuel (7.39—8.30) avec correspondance sur Sonceboz à Delémont par le 5748 les jours ouvrables et le 1748 le dimanche.

Cadre 36 : Delémont — Delle

10) 1704B *Delémont dép. 6.14 - Porrentruy arr. 6.46*
Ce train ne figure pas à l'horaire. C'est celui des élèves de l'Ecole cantonale de Porrentruy en été. Il a été accordé moyennant paiement d'une subvention. Nous devons constater que ce train est aussi utilisé par de nombreux abonnés entre Delémont et Bassecourt (environ une trentaine). Il n'est pas normal que ce train ne figure pas à l'horaire et qu'il faille verser une contribution financière pour permettre à des jeunes gens et des jeunes filles, qui fréquentent la seule école cantonale du degré moyen supérieur du canton, de se rendre à leurs cours dans des conditions normales. Nous demandons que ce train figure à l'horaire et que toute contribution financière privée soit supprimée.

11) 1710 *Delémont dép. 9.17 (9.47 le dimanche - Porrentruy arr. 9.54 (10.22 le dimanche)*
En liaison avec notre demande d'avancement du 208, nous demandons le maintien de la marche actuelle de ce train, Delémont dép. 9.27 — Porrentruy arr. 10.03 tous les jours.

12) 1716 *Delémont dép. 12.14 - Porrentruy arr. 13.14 (12.54 le samedi et le dimanche)*
L'arrêt de 20' de ce train à Saint-Ursanne est détestable les jours ouvrables. Nous demandons la mise en marche d'un train d'abonnés Porrentruy-Saint-Ursanne-Porrentruy entre 12.11 et 13.20 environ pour pouvoir donner au 1716 la marche du dimanche tous les jours. Un tracteur ou éventuellement une machine du Porrentruy-Bonfol pourrait en assurer la traction.

- 13) 1718 *Delémont dép. 14.20 - Porrentruy arr. 15.00*
L'arrivée de ce train à Porrentruy est trop tardive. Nous demandons son avancement de quelques minutes au départ de Delémont et l'accélération de sa marche.
- 14) 237E *Delémont dép. 19.32 - Porrentruy arr. 20.11*
La marche de ce train devrait aussi être accélérée.
- 15) 1725 *Porrentruy dép. 16.12 - Delémont arr. 16.42*
Vu les excellentes correspondances que ce train assure à Delémont (Bienne arr. 17.20, Berne arr. 17.59, Lausanne arr. 18.57, Genève arr. 19.35, Sion arr. 20.30), il devrait aussi circuler le dimanche. Nous demandons sa mise en marche le dimanche.

Cadre 38 : Bienne — La Chaux-de-Fonds

- 16) 1805 *Bienne dép. 12.42 - La Chaux-de-Fonds arr. 13.47*
Ce train est retardé de 5', ce qui est gênant pour les abonnés du vallon de Saint-Imier qui risquent d'arriver trop tard à l'usine. Nous demandons le maintien de ce train dans son horaire actuel, Bienne dép. 12.37, Saint-Imier arr. 13.24, ainsi que les arrêts de Reuchenette et de La Heutte tous les jours.

Cadre 39 : Bienne — Sonceboz — Delémont

- 17) 5741
(Messageries) *Tavannes dép. 6.53 - Moutier arr. 7.28*
Nous demandons la mise en service d'une voiture de voyageurs dans ce train entre Tavannes et Moutier pour le service des abonnés (employés).
- 18) 1761 *Sonceboz dép. 13.57 - Reconvilier arr. 14.12*
Vu l'importance économique de l'agglomération de Malleray-Bévilard, nous demandons la prolongation de ce train jusqu'à Malleray-Bévilard tous les jours. S'il ne pouvait être fait droit à cette demande, nous désirons que ce train soit conduit le dimanche au moins, mais alors jusqu'à Court.
- 19) 1767 *Bienne dép. 17.39 - Delémont arr. 18.56*
Les ouvriers de la vallée de Tavannes, en aval de Reconvilier, doivent attendre plus d'une demi-heure l'arrivée de ce train. Nous demandons que sa marche soit accélérée dans toute la mesure possible.
- 20) 1773 *Bienne dép. 20.57 - Malleray-Bévilard arr. 21.27*
Cette correspondance est vivement appréciée. La population de Court voudrait pouvoir en bénéficier aussi. Dans les conditions actuelles, la prolongation du train jusqu'à Court est cependant impossible. Nous demandons que l'on étudie la prolongation du train jusqu'à

Court en liaison avec les modifications futures de l'horaire, mais sans rompre les correspondances de et pour Berne par les trains 1773/1772.

- 21) 1775 *Sonceboz dép. 22.32 - Delémont arr. 23.21*
Si les correspondances du soir de Berne pour la vallée de Tavannes sont suffisantes le samedi et le dimanche, elles sont nettement insuffisantes les jours ouvrables. Nous demandons que la bonne correspondance du dimanche soir de Berne par le 449 soit aussi assurée les jours ouvrables.
- 22) 5742 *Delémont dép. 5.03 - Sonceboz arr. 5.58*
Ce train rend de très grands services parce qu'il donne à Bienne (5742/1800) la correspondance sur le 104 pour Genève et le Valais. Il pourrait rendre aussi service à quelques abonnés de Sorvilier qui vont le prendre actuellement à Malleray-Bévilard. Nous demandons son arrêt à Sorvilier et sa mise en marche le dimanche aussi.
- 23) 5752 *Delémont dép. 12.40 - Sonceboz arr. 14.47*
Ce train assure actuellement le service des voyageurs entre Roches (dép. 12.59) et Moutier (arr. 13.04). Il rendrait aussi de grands services aux abonnés s'il assurait leur transport entre Moutier et Sonceboz avec passage à Malleray-Bévilard peu avant 13.30. Il pourrait y croiser le 1759 venant de Sonceboz. Nous demandons l'ouverture de ce train au service des voyageurs entre Moutier et Sonceboz avec passage à Malleray-Bévilard avant 13.30.

Nous recommandons les présentes revendications à votre bienveillante attention et vous présentons, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Au nom de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Le secrétaire :
René STEINER

Le président :
Frédéric REUSSER

ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont
Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin : Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner

Administration du bulletin : R. Steiner, Delémont

Publicité : Par l'administration du bulletin, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. — Téléphones : président : (032) 6 40 07 ; secrétariat : (066) 2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : (066) 2 14 37